

Extrait du registre des délibérations
 Commission «Education Périscolaire et Jeunesse»

Conseil municipal du 22 septembre 2014 Séance du 4 septembre 2014

Structures ALSH – conventions d'objectifs et de financement Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM. ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, SOKOLONSKI, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET
M. BELMHAND
Mme MOUSSATEN
Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN M. LEMAIRE

Pouvoir à : Pouvoir à : Mme CAPON Mme BARBETTE

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

Nombre de conseillers en exercice :

39

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

20

Rapport de présentation :

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

Le soutien financier et technique, apporté dans ce cadre, nécessite la formalisation des engagements par l'élaboration d'une convention d'objectifs et de financement qui couvre l'ensemble des prestations de service.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer avec la CAF la convention applicable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017 pour les structures suivantes :

- ALSH Fouchère Gournay Somasco Philippe
- ALSH du Moulin
- ALSH Biondi
- ALSH Cavées
- ALSH M et M Leclère

Vous êtes appelés à voter.

3 1 000







Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29, Vu l'avis de la commission « Education, Périscolaire et Jeunesse » en date du 4 septembre 2014. Vu les conventions d'objectifs et de financement ALSH envoyées par la CAF en date du 7 juillet 2014. Entendu le rapport de présentation,

Vote ordinaire :

Votants: 39

Pour : 39

Contre: 0

Abstention: 0

Décide à l'unanimité :

Article unique: d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF, les conventions d'objectifs et de financement relatives aux structures ALSH de la ville de Creil, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017 et tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 2 3 SEP. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTORING

après dépôt en Sous-Préfecture le . 2014 et publication ou notification le 23/09/12014 30/09/2014

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation Le Directeur Général de Services Philippe Rafu

Maire de Crei

Conseiller général de l'Oise







